

~~~~~  
**Procès verbal  
du Comité Syndical du Vendredi 28 février 2020**

L'an deux mil vingt le 28 février à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André De Sangonis à l'invitation du Président en date du vingt et un février deux mille vingt.

|                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                                       | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Yolande PRULHIÈRE (représenté par Laurent DUPONT), Béatrice FABRE, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean TRINQUIER (représenté par Bernard GOUJON), Daniel JAUDON; Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT-PIERRE (représenté par M.CABELLO), Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET |
| Absents ou excusés :                                                                    | Sébastien ANDRAL, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Laurent SINTES ; Claude VALERO,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 21 et un pouvoir de Mme PASSIEUX |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

Le Président fait l'appel, informe l'assemblée que Mme PASSIEUX lui a donné pouvoir.  
Le Président vérifie le quorum; celui-ci étant atteint, la séance peut débuter.

Le Président propose de nommer M. JAUDON, secrétaire de séance. L'intéressé accepte ainsi que l'ensemble du comité syndical à l'unanimité. M. JAUDON est donc désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose au comité syndical d'ajouter deux points à l'ordre du jour du comité syndical, à savoir :

- ✓ le rapport N°11 : Stage de participation à la conception d'une formation en ligne consacrée à l'alimentation du jeune enfant
- ✓ le rapport N°12 : Interviews d'acteurs pour le projet de formation en ligne « Alimentation du jeune enfant ».

Le comité syndical accepte les propositions à l'unanimité.

Le Président fait alors lecture de l'ordre du jour modifié à l'assemblée.

Monsieur le Président soumet au vote le procès verbal du Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault du vendredi 10 janvier 2020.

Le comité syndical valide à l'unanimité le procès verbal du Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault du vendredi 10 janvier 2020.

Le Président, avant d'entamer la séance souhaite partager les dernières actualités. :

- ✓ Participation avec le directeur à l'Assemblée des territoires, ce jeudi 27 Février à Toulouse : belles avancées et séminaire intéressant sur la prospective l'après-midi, notamment sur le SRADDET et les futurs programmes européens (les documents sont disponibles, si besoin),
- ✓ Echanges avec des questions sur la place de l'assemblée des territoires, la posture de la Région vis-à-vis des territoires suite à une question de M. DUPONT.

Mme NEGRIER-FERNANDO, Mrs VILLARET et CARCELER estiment que la nouvelle Région a réussi sa fusion et est maintenant proche des territoires surtout depuis que l'ensemble des dispositifs ont été mis en place. Aux côtés du Parlement de la mer et de celui de la Montagne, l'Assemblée des Territoires semble affirmer un rôle de parlement de la ruralité. M BILHAC remarque toutefois que les délais de décision sont très longs au sein des services de la Région.

- ✓ M. VILLARET fait aussi état de la CTAP réunie également la veille à Toulouse dont le sujet était le SRADDET, M. VILLARET rappelant lors de cette séance la position du Pays (l'interrogation sur la dénomination « ruban languedocien », sur les mesures relevant de l'objectif zéro artificialisation des sols, l'absence du CHNS...).
- ✓ Echanges sur le courrier adressé par la mairie de Clermont l'Hérault au sujet de l'échangeur (à noter toutefois, une erreur sur le nom de la Présidence du Pays dans le courrier, celui-ci s'adressant à Mme PASSIEUX).

**DÉLIBÉRATION N° 2020\_10: MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT 2018 DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES  
DU CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par M.ROIG.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2020-11: SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX FINANCEMENTS LIES AU FOND DE  
REVITALISATION « TELEPERFORMANCE »**

Lecture du rapport par Mme NEGRIER-FERNANDO.

Mme NEGRIER-FERNANDO précise que des premiers financements sur les tiers lieux ont été attribués notamment par la Région Occitanie suite à l'Appel à manifestation d'intérêt que celle-ci a lancée.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2020-12: MISE EN PLACE DES COMITES DE PILOTAGE ET DES ELUS POUR LA MISE EN  
ŒUVRE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par M.MALAN.

M.MALAN précise que cette thématique est importante car notre territoire est composé à hauteur de 50 % de forêt méditerranéenne, et cela nécessite une gestion et un entretien notamment pour la protection contre les incendies.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2020-13: REPONSE A L'APPEL A PROJET POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CHARTE FORESTIERE DE  
TERRITOIRE POUR LE PAYS CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par M.MALAN.

M.MALAN informe l'assemblée que la mise en place de cette charte nous permettra d'obtenir des financements de la Région, du Département et de l'Europe à hauteur de 90% de façon à financer l'animation de cette charte Forestière sur une durée de 2 ans et demi. M. LANIESSE précise qu'il s'agit d'une réponse à un appel à projet et que les réponses sont attendues à la fin du printemps.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2020\_14: CONVENTION 2020 DE RENFORCEMENT DE L'ACTIVITE DU GEFOSAT AU SERVICE D'UNE  
POLITIQUE D'ECONOMIE D'ENERGIE**

Lecture du rapport par Mme MORERE.

Mme MORERE précise que c'est un service de qualité et en 2019, 176 personnes ont été aidées. Il faut améliorer la diffusion des permanences du GEFOSAT afin d'aider un plus grand nombre de personnes, notamment sur le volet médiation entre locataires et propriétaires. Dispositif très efficace et très apprécié sur notre territoire.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2020\_15: CONVENTION ENTRE L'ATMO OCCITANIE ET LE SYDEL PAYS CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par Mme MORERE.

Mme MORERE rappelle que nous avons déjà signé une convention en 2019 afin de mieux connaître la qualité de l'air. Cette thématique est importante car nous manquons de données à l'échelle de notre territoire dans le cadre du PCAET. C'est une convention d'une durée de trois ans.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2020-16: MISE EN OEUVRE DU FONDS D'AMORÇAGE SUR LA TRANSITION SUR LE CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par Mme MORERE.

C'est un bon dispositif de maîtrise de la demande énergétique vu que notre territoire a été labellisé « territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) depuis 2017 d'où la création de ce fonds d'amorçage.

M ROIG propose que le SYDEL appui les petites communes sur ces dossiers parfois complexes en produisant un dossier type et simplifié. Il convient également de créer du lien avec les chambres consulaires.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2020-17 : COMPLEMENTS A L'ACTION EXPERIMENTALE SUR LE COVOITURAGE EN CŒUR D'HERAULT : DIAGNOSTIC SUR LA COVOITURALIBILITE ET COVOITURAGE DYNAMIQUE**

Lecture du rapport par Mme MORERE.

Mme MORERE informe l'assemblée que la plateforme « PitchoLines » sera bientôt lancée et précise que c'est un dispositif complémentaire avec d'autres initiatives (ex : RezoPouce).

Mme NEGRIER-FERNANDO félicite le Pays qui devient un territoire exemplaire.

M BILHAC propose que des liens soient faits avec les territoires voisins.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2020-18 : ACCORD DE PRINCIPE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE COOPERATION INTERTERRITORIALE LEADER SUR L'OENOTOURISME**

Lecture du rapport par Mme ROUVEIROL et M.CARCELLER.

Ce projet de coopération Leader est basé sur un échange d'expériences, très novateur et facilitateur de dynamique de territoire. M CARCELER propose qu'un test soit réalisé auprès des professionnels avant de lancer la production en grand.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2020-19 : ACTION EXPERIMENTALE VISANT A ACCROITRE L'ATTRACTIVITE DES ENTREPRISES ET DU TERRITOIRE CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par M.ROIG.

Il propose que la commission économique prenne en charge un tour du territoire pour connaître des terrains disponibles pour le développement économique. M.DUPONT souligne le manque de lisibilité sur l'existant disponible. M.BILHAC pense que l'économie devrait être regroupée à l'échelle du Pays. Pour l'installation agricole, M BILHAC préconise de créer une pépinière d'entreprises agricoles.

M.SOTO note le souhait d'un travail collectif sur l'économie à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault et il faut que tout le monde joue le jeu.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2020-20 : STAGE DE PARTICIPATION A LA CONCEPTION D'UNE FORMATION EN LIGNE CONSACREE A L'ALIMENTATION DU JEUNE ENFANT**

Lecture du rapport par M.SOTO.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

**DÉLIBÉRATION N° 2020-21 : INTERVIEWS D'ACTEURS POUR LE PROJET DE FORMATION EN LIGNE « ALIMENTATION DU JEUNE ENFANT »**

Lecture du rapport par M.SOTO.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

M SOTO rend public la Lettre « Démographique » n° 4 éditée par le Pays. Celle-ci est distribuée en séance. Suivant l'ordre du jour, un moment d'échange est prévu autour de la présentation de l'avancement des travaux sur le DOO du SCoT suite à 4 Bureaux élargis.

Suite à la présentation réalisée par Mr Vincent SALIGNAC, la discussion est lancée.

M SOTO rappelle qu'il convient de maintenir le calendrier pour finaliser le SCOT et qu'il réitère sa proposition de venir dans les conseils communautaires pour débattre du SCoT.

M BILHAC pense qu'il faut anticiper dès maintenant l'application du SCOT sur le terrain et que la question du logement pour les jeunes générations est primordiale.

M CABELLO estime que le taux de progression démographique à 1,5% est intenable. A ce sujet, M ROIG insiste sur la nécessité d'une meilleure répartition à l'échelle du Pays.

Concernant le projet d'extension du Parc naturel régional des Grands Causses, M ROIG pense que c'est une bonne chose pour le territoire et propose que dès que possible, le Président du Parc puisse venir en discuter devant le Comité syndical.

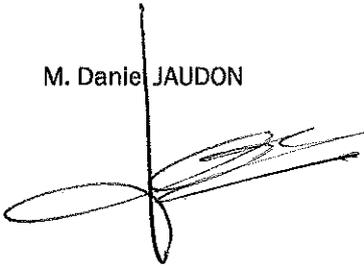
M DUPONT demande si le moratoire demandé par le Préfet sur l'ouverture de nouvelles zones d'activités est levé suite au PADD débattu en comité syndical. Même si le débat a bien eu lieu aucun courrier de l'Etat n'est venu lever ce moratoire pour l'instant.

Le Président clôture la séance en remerciant tous les Membres du Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault et notamment ceux qui achèvent leur mandat aujourd'hui.

La séance est levée à 11h10.

Secrétaire de séance

M. Daniel JAUDON



Le Président du SYDEL

Jean-François SOTO

